Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 547

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAPEURS

La liberté d'expression au fond d'un verre d'alcool

Le Parti du Travail avait à l'époque résolument soutenu l'initiative des Jeunes Bons Templiers, laquelle, on s'en souvient, s'opposait farouchement à la publicité pour l'alcool et le tabac. L'initiative avait été rejetée en votation populaire.

En fait, les pertes, pour les communistes, avaient été surtout sensibles au chapitre publicitaire: le volume des annonces «alcoolisées» avait fondu dans leur organe officiel, alors quotidien. Certains annonceurs avaient acculé la «Voix ouvrière» à respecter sa propre logique: vous prêchez l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac? Fort bien, nous n'annonçons plus... Oh, pas de déclaration fracassante de boycott! Juste un refus poli opposé aux démarcheurs du journal.

Il y a trois semaines, le Grand Conseil genevois revenait sur le sujet. Interpellé, le Conseil d'Etat présentait alors une série de propositions d'action. Notamment, une inivitation aux communes à interdire la publicité pour l'alcool et le tabac sur la voie publique.

Sursaut d'indignation d'un député-paysan radical: violation inadmissible de l'autonomie communale!

Au vote, la position radicale l'emportait... grâce à l'abstention des communistes.

Traumatisme publicitaire durable au sein du Parti du Travail? Influence de Roger Dafflon, «ministre» des sports, qui tient aux redevances publicitaires engrangées sur les stades?

Cette petite histoire, non pas pour jeter la pierre à une formation politique, mais pour remarquer une fois de plus que l'exercice bien compris de la liberté d'expression suppose d'avoir les reins solides, et dans le cas précis de savoir lever le coude. Ce n'est pas le représentant de Martini et Rossi pour Genève qui nous contredira, lui qui tenait table ouverte ce soir-là à la buvette du Grand Conseil: pas de problème pour vider son verre, quant aux reins...

REÇU ET LU

Modeste et indépendant

«Il y a possibilité de vous abonner à ce petit périodique qui a vu le jour en septembre 1974. Modeste mais fidèle, il a apporté, dans le Pays de Vaud et en Suisse romande, des points de vue originaux et indépendants. A vous d'en mesurer l'importance et la qualité. Les gens qui écrivent dans cet opuscule, ainsi que le rédacteur responsable, vont persévérer encore longtemps. Au rythme de quatre numéros ou peut-être plus si le besoin se fait sentir.»

On est loin de la chasse à l'abonné et de la survie à tout prix: la votation sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat est passée, mais «Le Libre Penseur» poursuit bien sûr sur sa trajectoire, sans découragement. Publication marginale sans doute — encore une de celles qui n'apparaîtront jamais dans les catalogues officiels; cf. DP 543 — mais publication qui répond aux besoins de ses familiers et sympathisants (trois cents en Suisse romande), publication aux ambitions bien définies — «donner un tremplin critique aux personnes qui considèrent que la laïcité a encore et plus que jamais un sens en cette fin du XXe siècle», écrit Marc Zurcher, le rédacteur responsable — publication «pas comme les autres» — et même en voie de devenir unique en son genre sous nos latitudes, puisqu'entièrement composée à la main en ces temps d'offset envahissant et de composition intégrée.

«Le Libre Penseur», bulletin édité par l'Association vaudoise de la Libre Pensée (adresse utile: case postale 103, Lausanne 17), ce que peut être la «presse» dans toute son indépendance.

— Une sorte de «première» dans le dernier numéro du magazine hebdomadaire du «Tages Anzeiger» (n° 21): pour préparer leurs lecteurs aux prochaines élections qui devraient avoir lieu début juin à la Migros, les responsables de cette publication ont tout simplement retranscrit le débat télévisé qui avait réuni, le 13 avril dernier, lors d'une émission «Table ouverte» de la TV romande, Yvette Jaggi pour M-Renouveau et Pierre Arnold pour la coopérative contestée, sous la houlette de Jean Dumur. Jusqu'ici, les «citations» se faisaient dans l'autre sens: de la presse écrite au petit écran.

LA COUTURE, UN POINT C'EST TOUT

On ne badine pas avec la couture en Romandie! Le très officiel bulletin d'information «Perspectives» (N° 3, mai 1980) publie «le programme romand pour l'enseignement des travaux à l'aiguille en troisième et quatrième année», tout en précisant que «les techniques indiquées représentent un indispensable minimum» et que «les réalisations, au choix de l'élève, doivent permettre une ouverture vers la créativité». Suit, comme de juste, l'énumération complète des disciplines en cause et qui vont de la broderie à la couture («main» et — signe des temps — «machine»). Rien que de très normal, dira-t-on. Certes, mais il faut admettre que le point crucial de cet enseignement doit être cette fameuse «ouverture vers la créativité des élèves». Qu'on en juge plutôt: au chapitre «crochet», après la tenue du fil et du crochet, on passe tout naturellement aux «mailles en l'air» ou «mailles chaînettes», puis aux «mailles serrées»; l'apprentissage du b-a ba! Et pour les exercices, les élèves romands ont le choix entre une pelote de coton jaune ou une pelote de coton turquoise. Il ne faudrait tout de même pas confondre «créativité» et fantaisie débridée.